

PAROLE À...

Magali Fasseu

P.10

LE DOSSIER

L'éducation en Palestine

P.11



SOMMAIRE

P.3 / ÉDITORIAL

par Marie BUISSON

P.4 / ACTUALITÉ

- . Elections CSE à l'AFPA
- . Référendum ADP
- . Réforme des retraites
- . Photos des manifestations
- . Réforme CAP
- . 23 novembre contre les violences faites aux femmes

P.10 / PAROLE À...

. Magali FASSEU du SNTRS CGT

P.11 / LE DOSSIER

. L'éducation en Palestine

P.16 / VIE FÉDÉRALE

- . Congrès de la CGT INRA
- . Elections CNU

P.18 / INTERNATIONAL

- . GLI
- . Chili

P.20 / RETRAITÉ·ES

Continuité de la vie syndicale
Compte rendu de la Conférence nationale des retraités

le lien /

Tel. 01 55 82 76 12

Directrice de publication
Marie BUISSON
n° CPPAP 0320 S 05498
Trimestriel 1 €
FERC - CGT Case 544
93515 Montreuil Cedex
Imprimerie Rivet Presse Édition

VIOLENCES SEXISTES & SEXUELLES

23 NOV / 31 JANV

TOUTES ET TOUS PRENONS LA PAROLE !



GRANDE CONSULTATION NATIONALE



Consultez, complétez et diffusez notre questionnaire anonyme sur les violences sexistes et sexuelles



<https://urlz.fr/b4pN>
<http://www.cgteduc.fr>



Retrouvez dans votre boîte mail académique le lien dans notre message du 18 novembre 2019

INCITER LES FRANÇAIS À TRAVAILLER DE PLUS EN PLUS LONGTEMPS





Au moment où je rédige cet édito, nous sommes en pleine lutte contre la réforme de

la retraite par points et pour le maintien et l'amélioration de notre système de retraite basé sur la solidarité et la répartition. Nos discussions, débats, lectures, nombreuses et argumentées, nous ont bien préparés à cet affrontement idéologique avec le gouvernement et l'ensemble des élus de la République en marche. Il semble même assez souvent que nous nous sommes mieux préparés qu'eux et elles...

Dans les établissements, services, entreprises les militants et militantes de la CGT ont su informer leurs collègues sur la réforme des retraites, ses effets sur le montant des pensions et la volonté d'allonger la durée de cotisation. Tout ce qui avait été dénoncé par Delevoye comme alarmiste ou de mauvaise foi est finalement confirmé par les arbitrages du premier ministre. Nous avons donc bien raison de dire que cette réforme serait mauvaise pour toutes et tous !

Au-delà de cette réforme de fond, la lutte en cours est révélatrice d'une colère plus profonde. Les travailleur·euses, retraité·es, privé·es d'emploi, jeunes ne se résolvent pas à la casse de notre modèle social et à la généralisation de la précarité et de la pauvreté.

« On lâche rien ! »

Malgré les bas salaires et les pressions hiérarchiques et patronales, la grève s'étend et est même reconduite dans certains secteurs. Cet engagement et le soutien majoritaire de la population au mouvement de lutte doivent faire reculer le gouvernement.

Si celui-ci affiche sa détermination, il est quand même obligé de bousculer son agenda, de multiplier les discours mi-rassurant mi-menaçant et de lâcher son haut-commissaire aux retraites en pleine bataille.

Dans ces moments de mouvement social, notre outil syndical CGT fait la preuve de son utilité. Pour informer

dans les services, les entreprises ou directement sur les lieux de vie, pour organiser manifestations et actions sur tout le territoire,

pour porter les revendications et la voix de celles et ceux qu'on n'entend pas, notre syndicat est efficace.

Nous portons collectivement un modèle de société en rupture avec la soumission de notre travail et de nos vies au dogme de la rentabilité immédiate et du profit de quelques un·es au détriment du bien-être de toutes et tous. Ils sont violents et sûrs d'eux mais nous sommes nombreux·euses, déterminé·es et solidaires !

Je nous souhaite une belle année 2020 de conquêtes sociales !

Marie BUISSON
Secrétaire générale

AFPA – RÉSULTATS DES ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES

Les élections se sont déroulées à l'AFPA du 2 au 5 décembre pour désigner les élu·es des CSE régionaux et du CSE Central.

C'est dans un contexte très particulier, au cœur d'une lutte engagée contre le projet de réorganisation et de PSE (Plan de Sabotage des Emplois) annoncé le 18 octobre 2018, que les salarié·es étaient invités à se prononcer, 5 ans après les dernières élections. La CGT était depuis 2014 la première organisation de l'Agence, devenue un EPIC depuis le 1^{er} janvier 2017.

Premier constat : le vote électronique (une première à l'AFPA) n'a pas favorisé la participation, en baisse importante par rapport aux précédentes élections : 82,3 % en 2013 contre 67 % cette année. L'ergonomie du site de vote et la communication imprécise de la direction peut en partie expliquer ces résultats, mais aussi la proportion d'emplois précaires ou l'abstention « sanction » contre l'éclatement de l'intersyndicale, orchestrée par une direction cherchant toujours plus à diviser syndicats et salariés. A noter aussi de nombreux seconds tours pour le premier collège, essentiellement faute de quorum atteint. Le « digital » est donc loin d'être la panacée pour encourager l'expression démocratique !

Second constat : la CGT AFPA reste représentative (avec 27,46 % des voix) et se place dans le trio de tête avec la CGC (devenue première organisation avec 29,71 % des voix, alors qu'elle était 5^{ème} et non représentative jusqu'alors) et la CFDT (27, 51%). Force Ouvrière avec seulement 2 voix d'écart entre la CGT et la CFDT et 33 avec la CGC, ce résultat serré, qui en a surpris plus d'un, illustre le clivage du personnel : celles et ceux qui veulent le plan de départ volontaire pour fuir une maison devenue folle, et celles et ceux qui espèrent rester avec des perspectives tronquées de CDI pour



les précaires ou de promotions censées faire avaler la pilule d'une polyvalence quasi imposée. Notons aussi qu'il fallut se battre contre un violent CGT Bashing et des promesses de « valises » pour les candidat·es au départ volontaire, fortement incités à voter pour les OS qui soutiennent le plan...

Compte-tenu de la situation, la CGT AFPA réussit donc un score tout à fait honorable et rate de peu la première place. Nous regrettons en revanche que SUD FPA ne soit plus représentatif. Grâce à la pugnacité des salarié·es, nous avons pourtant obtenu avec elles et eux le sauvetage de quatre centres sur les trente-huit prévus initialement à la fermeture. Ajoutons un dernier, Istres, qui sera maintenu en particulier grâce à l'investissement de Pierre Dharréville, député PCF de la 13^e circonscription des Bouches-du-Rhône. C'était par son intermédiaire que la Directrice Générale avait été auditionnée par la commission des affaires sociales le 3 juillet dernier ; audition remarquée par la médiocrité

des explications fournies et le peu de confiance des député·es dans la réussite du plan proposé par la direction.

Concernant la suspension du plan ordonné par le TGI de Bobigny le 27 juin 2019, la direction a fait appel de cette décision et sera finalement jugée le 24 janvier 2020, après une demande de report de la direction ! Sans doute par crainte que le résultat n'influence les votes et/ou l'homologation du plan ? En effet, deux jours avant le début des élections, la direction déposait (pour la seconde fois) son projet auprès de la DIRECCTE, qui dispose de vingt et un jour maximum pour statuer.

La CGT continuera à défendre tous les salarié·es, particulièrement tous ceux qui resteront dans une AFPA où les conditions de travail continuent de se dégrader très fortement. La mise en œuvre du plan, si elle devenait effective, ne ferait qu'accentuer ces troubles et ne permettrait en rien de garantir un avenir serein et pérenne pour l'Agence. La lutte n'est pas finie pour défendre l'AFPA !

RÉFÉRENDUM ADP : POURSUIVONS LA CAMPAGNE !

Depuis plusieurs mois, la CGT mène la campagne pour gagner un référendum sur la question de la non privatisation de l'Aéroport De Paris. Nous avons jusqu'au mois de mars pour recueillir les plus de 4,7 millions de signatures !

La FERC avait déjà relayé cette information lorsque la campagne a été lancée le 13 juin dernier, en grande partie grâce à l'action menée par la CGT durant plus de deux ans. Le but : obtenir le nombre de signatures suffisantes (10 % du corps électoral) pour obtenir que le gouvernement lance une procédure de Référendum d'Initiative Partagée (RIP).

L'objectif de ce processus est de mettre en débat une proposition de loi visant à « *Affirmer le caractère de service public national de l'exploitation des aérodromes de Paris* ».

Un enjeu qui dépasse la seule question de l'avenir d'ADP en exigeant plus de démocratie, en permettant notamment que les citoyennes et les citoyens puissent donner leur avis... qu'ils et elles puissent décider du devenir des biens et richesses du pays, de la non privatisation des services publics (aujourd'hui celui du transport, demain celui de l'énergie, de la santé, de l'éducation, etc.) voire de la socialisation des moyens de productions déjà bradés aux multinationales.

Pour rappel, de 1986 à 2017, ce sont 55 entreprises nationales qui ont été privatisées et sous Macron 3 étaient dans le collimateur du gouvernement :

FDJ (dont le capital a été ouvert à force de plan de com' de gouvernement il y a quelques semaines), ENGIE (avec le projet Hercule contre lequel luttent nos camarades de la FNME) et ADP.

Avec 101 millions de voyageur-ses en 2017, ce dernier est la plus grande porte d'entrée du pays. C'est dire si l'enjeu du contrôle de cette structure est stratégique, tant sur le plan du développement économique et social de notre territoire, que sur celui de la sécurité des passager-es.

Toutefois, comme nous l'avons déjà écrit, pour recueillir un tel niveau de signatures nous devons toutes et tous nous mobiliser. Nous devons bien entendu faire voter nos syndiqué-es mais aussi travailler dans les entreprises, dans les administrations, dans les territoires.

Chaque fois que cela est possible, nous devons nous associer avec d'autres organisations syndicales, des associations, des ONG, des partis politiques... Depuis le début, la CGT a mis à disposition de tous et toutes sur son site web un ensemble de documents (<https://www.cgt.fr/dossiers/rip-adp-premiere-escale-vers-la-democratie>) permettant de mener le débat.

Lors du « grand débat », le président de la République s'était prononcé pour une simplification de ce type de consultation, notamment en abaissant son seuil à 1 million de signatures... le 25 avril il tenait les propos suivants : « *Nous devons donner plus de place à la voie référendaire dans notre démocratie... aller plus loin dans le référendum d'initiative partagée... en simplifiant les règles, en permettant que*



l'initiative puisse venir de citoyens, un million de citoyens qui signeraient une pétition et qu'elle puisse prospérer en projet de loi ... ».

Or depuis le début décembre, et malgré la complexité de la procédure pour remplir le formulaire sur le site gouvernemental, le million de signature a été dépassé. La CGT attend donc que Macron passe de la parole aux actes !

Nous pouvons nous féliciter d'avoir déjà franchi ce cap au vu du refus des pouvoirs publics (dans leur grande majorité) d'en faire la publicité.

Toutefois, comme rien ne garantit que Macron tienne sa promesse, il est de notre responsabilité de poursuivre la campagne de signatures.

Nous vous invitons à poursuivre cet effort militant en invitant les salarié-es, retraité-es et jeunes à signer en masse pour obtenir le référendum (https://www.referendum.interieur.gouv.fr/initiatives_encours).



FONCTION PUBLIQUE : « LDG », L'ARBITRAIRE POUR LES MUTATIONS

Les CAP ne verront plus les mutations (janvier 2020) ni les promotions (janvier 2021). Les lignes directrices de gestion (LDG) constituent le nouveau « cadre souple » dans lequel l'administration décidera seule, sans consulter les organisations syndicales.

La loi n° 2019-828 du 6 août 2019 dite « de transformation de la Fonction publique » a entraîné de très nombreuses, profondes et négatives modifications dans le statut et la gestion des fonctionnaires : recours facilité à la précarité, création de CDD de projet pouvant être arrêtés à tout moment, disparition des CHS-CT, transformation des Comités techniques (CT) en Comité sociaux d'administration (CSA) pouvant inclure une formation spécialisée Hygiène et Sécurité...

De plus, cette loi bouleverse la gestion de la carrière et de la mobilité des personnels. Le décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif « aux lignes directrices de gestion (LDG) et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires (CAP) » vient de paraître.

Le droit pour les fonctionnaires à intervenir sur leur carrière à travers leurs représentant-es, élément du statut et base du paritarisme, a été complètement remis en cause.

Les CAP, qu'elles soient nationales ou académiques, sont vidées de l'essentiel de leurs prérogatives : ne restent que les sanctions disciplinaires, les recours après l'entretien professionnel, les refus de temps partiel, de télétravail, le refus de certaines formations... Les mobilités ne sont plus dans leurs attributions dès janvier 2020 et les promotions à partir de janvier 2021. Les Commissions paritaires d'établissements (CPE) sont également vidées.

Des lignes directrices de gestion (LDG) ministérielles (LDG-M) vont paraître pour l'Éducation nationale (EN) et l'Enseignement supérieur (ESR).

Elles donnent des préconisations concernant la mobilité (dès le 1^{er} janvier 2020). Suivront en 2020 des LDG concernant la carrière (promotions de corps et de grade dès le 1^{er} janvier 2021).

Les LDG n'édicte pas des règles impératives : les directions d'académies et d'établissements peuvent décider d'y déroger. Selon la loi, les LDG ne peuvent s'appliquer qu'à des catégories (A, B, C) ou à des filières (ITRF, AENES, enseignant-es...), en aucun cas faire mention de corps précis.

Des LDG d'établissement et académiques (LDG-E et LDG-A) seront présentées. Elles doivent être « compatibles » avec les LDG-M. La traditionnelle circulaire de gestion annuelle ne fera plus que décliner les LDG en précisant le calendrier.

Pour l'EN, il reste un système de mutation intra-académique et inter-académique. Les LDG académiques détermineront les « règles » au niveau académique et départemental.

Des tableaux de mutation et des barèmes seront maintenus pour les corps d'enseignant-es et d'inspection. Mais il n'y aura plus de négociations avec les organisations syndicales et l'administration, seule, fixera les barèmes et les affectations.

Dans l'ESR, à part pour les personnels de bibliothèque, le système de mutation est inexistant ou très largement insuffisant. L'arbitraire des directions est édicté en règle.

Globalement, en lieu et place des points et d'un barème clair, quand cela existait, des règles de départage

« subsidiaires » en cas de mutation prioritaire (rapprochement de conjoints ou handicap, typiquement) sont listées. Elles peuvent être mises en place « dans toute la mesure du possible et en fonction de l'intérêt du service », c'est-à-dire interprétées de façon souple par les directions.

Globalement, les risques d'erreurs et l'arbitraire seront démultipliés. Les recours seront individuels, les organisations syndicales n'ayant aucune vision globale sur le mouvement (sauf un bilan annuel). Après la publication des résultats, les collègues pourront encore contester leur affectation, c'est le seul moment où ils-elles pourront faire appel à une organisation syndicale représentative pour être défendus. Il y a fort à parier que les recours se multiplient.

En résumé, l'administration décide seule, sans aucune intervention des élu-es, dans le cadre « souple » des LDG.

Toutes les organisations syndicales représentatives de fonctionnaires se sont prononcées contre le projet de loi FP. Les LDG ont reçu un vote unanime contre au MEN et un vote négatif au MESR (abstention de la CFDT et vote pour du SNPTES).

La FERC CGT reste opposée à la loi Fonction publique du 6 août 2019, à la destruction des CAP et aux lignes directrices de gestion (LDG).

La FERC CGT dénonce la rapide dégradation des conditions de mutation qui va avoir lieu, et le manque cruel et général de postes qui contribue à bloquer les mutations.

ÉLIMINER LES VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES

Le 23 novembre : « Dans 12 féminicides c'est Noël »

150 000 personnes ont défilé dans les rues des grandes villes de France pour clamer haut et fort que pas une femme de plus ne doit être tuée, que la culture du viol doit cesser, qu'il faut éliminer les violences sexistes ou sexuelles assénées aux femmes.

150 000 personnes pour rappeler que 140 féminicides au moins (piste privilégiée par la police) ont été commis cette année en France et qu'une à trois femmes sur 10 sont violées une fois dans leur vie.

150 000 personnes pour rendre visibles ces deux millions de femmes qui subissent les coups, les insultes, les humiliations et auxquelles ils laissent croire qu'elles se trompent, qu'elles exagèrent, qu'elles sont hystériques. « Deux millions de femmes battues en France, cela fait deux millions d'hommes cogneurs » (Le Doeuff).

150 000 personnes pour dire non au système qui autorise ces souffrances, ces tortures et ces meurtres.

150 000 en France, mais bien plus dans la plupart des pays du monde où le 23 et le 25 novembre, les femmes ont pris la parole en place publique pour dénoncer les agressions sexistes et sexuelles, les violences, les viols qu'elles subissent. Elles ont crié leur colère à la face des agresseurs : quand ils agressent l'une d'entre elles, ce sont toutes les femmes qu'ils agressent, et elles seront là, soutenues par toutes et tous pour la riposte !

Femmes en colère contre l'État

Les manifestant-es s'insurgent aussi contre un État qui ne prend pas ses responsabilités. La convention C190 de l'OIT sur la violence et le harcèlement dans le monde du travail, arrachée par les syndicats et notamment la CGT au patronat en juin dernier



n'attend que d'être ratifiée. Mais le gouvernement cherche à isoler les violences faites aux femmes dans le champ du privé.

Or la convention souligne fort justement, comme le défend de longue date la CGT, que les liens sont étroits entre les violences domestiques et celles commises sur le lieu du travail.

Les syndicalistes qui sont féministes savent bien que l'intime est politique : il faut lutter contre les dominations de classe et lutter contre celles de genre, contre toutes les dominations.

Que les annonces du Grenelle des violences sont donc petites, ridicules, face à l'ampleur de la tâche ! Formation des enseignant-es, protection et accueil des victimes de violences, et prise en charge des auteurs de violences...

Toujours rien sur le travail, toujours pas de moyens financiers supplémentaires puisque le Premier ministre annonce, pour 2020, 360 millions contre les violences, soit la reconduction de l'enveloppe de 2019... en décalage total avec l'exigence d'un milliard d'euros supplémentaire portée par la mobilisation !

Omerta dans l'Éducation nationale et le Supérieur

La tribune « Agressions sexuelles : L'Éducation nationale garantit l'omerta et l'impunité aux agresseurs, qu'ils soient élèves ou personnels » a été publiée dans le Monde du 22 novembre 2019.

Les syndicalistes de la CGT, la FERC, Sud éducation et la FSU dénoncent l'attitude insupportable de leurs ministères, à tous les étages de la hiérarchie, pour étouffer les affaires de violences sexistes et sexuelles à l'Éducation nationale et dans l'Enseignement supérieur.

Partout, l'administration tente de museler les victimes mais aussi les témoins et les syndicalistes. Partout, son inaction est un système bien organisé de protection des agresseurs : c'est la victime qui est pénalisée, muette « dans l'intérêt du service ».

La cgt éducation organise une grande consultation nationale pour lutter contre cette invisibilité organisée des violences.

Il faut que le gouvernement prenne enfin la mesure des dégâts, fasse appliquer la loi et mette en place les conditions d'une réelle égalité entre les femmes et les hommes dans ses administrations !

PROJET DE RÉFORME DES RETRAITES PAR POINTS : NI AMENDABLE, NI NÉGOCIABLE !

Le 5 décembre nous étions 1,5 million dans la rue pour manifester notre opposition à la réforme des retraites par points. Nous avons relevé des taux très élevés de grévistes dans les secteurs de l'éducation, de l'Enseignement supérieur, de la recherche, de l'éducation populaire et du sport. Nous refusons de travailler plus longtemps avec une retraite ou une pension en baisse ! On le sait la retraite à point, c'est de la retraite en moins !

08

Le Lien N° 201 - Décembre 2019

L'affichage « d'universalité » et « d'égalité » entre public et privé n'est qu'un leurre. Le discours d'Edouard Philippe le mercredi 11 décembre valide et renforce encore les propositions du rapport Delevoye du mois de juillet. Pour continuer à débattre partout et à convaincre de la nocivité de la réforme pour toutes et tous, voici quelques éléments de « décryptage » du discours du 1er ministre.

Sur les 1000€ nets de retraite pour les carrières complètes au SMIC.

1000 € c'est 85 % SMIC ! Cette disposition était déjà prévue dans la loi de 2003 (FILLON) et n'a pas été appliquée depuis 17 ans. Ce montant doit être atteint en 2022. Aujourd'hui on est en moyenne à 970 euros.

Le gouvernement survend cette proposition, 1000 euros c'est 41 euros en dessous du seuil de pauvreté. Ce n'est aucunement une avancée. Toutes les personnes n'atteignant pas l'âge pivot (64 ans) ou ayant une carrière incomplète auront beaucoup moins.

La réduction des inégalités femmes-hommes

Pour les femmes, les annonces du 1er ministre et la réforme en cours ne corrigent pas les inégalités de salaire et d'évolution professionnelle entre les femmes et les hommes. Un système à points où le niveau de la pension est étroitement lié au salaire est par nature injuste envers les personnes qui ont de plus petits salaires, qui subissent des temps partiels ou qui connaissent des interruptions de carrière, majoritairement des femmes. L'attribution d'une bonifica-

tion de 5 % par enfant dès le 1er, ne compensera pas la suppression des 8 trimestres/enfant dans le privé ou des 2 trimestres/enfant dans le public, ne compensera absolument pas les écarts, d'autant plus si les femmes doivent travailler jusqu'à 64 ans pour éviter une décote et bien au-delà pour une carrière entière.

La promesse de la valeur du point

Enfin, le Premier ministre a promis, juré que la valeur du point ne pourrait pas baisser... ! Il ne peut pas sérieusement faire cette promesse au-delà de sa présence à Matignon : ce qu'une loi a fait, une autre peut la défaire. La loi de finances sera l'occasion chaque année de pouvoir revenir sur cette valeur.

Autrement dit en cas de situation budgétaire « difficile » le gouvernement pourra imposer un gel ou une désindexation du point comme cela a été le cas en 2018. D'autant plus qu'E. Philippe n'a absolument pas remis en cause le dogme du 14 % de PIB, part qui ne pourra être dépassée pour payer les pensions.



LA FERC REVENDIQUE :

* L'abandon du projet de réforme Macron/Delevoye de système universel par points.

* Le maintien et l'amélioration du code des pensions civiles et militaires, avec le maintien du calcul du montant de la pension basé sur les 6 derniers mois d'activité dans le public et des 6 meilleurs mois dans le privé.

* Une pension d'au moins 75% du revenu net d'activité (pour une carrière complète) sans que celle-ci ne puisse être inférieure au SMIC.

* La suppression des décotes et des surcotes.

* La prise en compte des années travaillées à l'étranger.

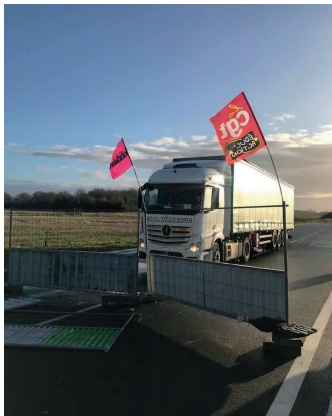
* La prise en compte de l'ensemble des années d'études et de formation et des périodes d'inactivité forcée.

* La ré-indexation des retraites sur le salaire annuel moyen et non sur l'inflation, facteur de décrochage de pouvoir d'achat entre les actives et les retraités.

* Une augmentation immédiate de 400 € pour toutes et tous et le dégel du point d'indice dans la Fonction publique



MANIFESTATIONS CONTRE LA RÉFORME DES RETRAITES



MAGALI FASSEU

Militante du SNTRS, membre de la Commission Exécutive Fédérale



D'où je viens et qui je suis !

J'ai effectué plusieurs emplois dans le secteur privé avant de rentrer dans le service public. En 1989, j'ai été recrutée sur un poste de technicienne contractuelle à l'Université Paris Diderot. J'ai ensuite réussi un concours de technicienne de recherche en 1992 et en 2002 celui d'assistante ingénieure à l'Inserm.

En 2012, je suis promue au choix Ingénieur d'Étude Classe Normale. Au sein de l'Inserm, j'ai travaillé dans divers laboratoires de recherche sur les maladies auto-immunes et les cirrhoses du foie associées à la consommation d'alcool.

Dès le début de ma carrière, j'ai été confrontée à la précarité des étudiant·es, du personnel de nos EPST et me suis également intéressés aux conditions de travail dans nos laboratoires.

A l'époque je n'étais pas encore syndiquée. Je me suis vite aperçue qu'une personne isolée ne peut se faire entendre. J'ai compris que j'avais besoin d'un lieu collectif où trouver les informations, échanger et mobiliser pour arriver à faire bouger les choses.

Pourquoi avoir choisi le SNTRS-CGT ?

En 2009 j'ai adhéré au Syndicat National des Travailleurs de la Recherche Scientifique CGT. Avant d'adhérer au syndicat, j'ai discuté avec un collègue et ami chercheur militant dans un syndicat des chercheur·ses (nul n'est parfait). Nos longues discussions m'ont permis petit à petit, de comprendre que j'avais des points communs avec la vision de la CGT au niveau de la société. J'ai pris contact avec une militante de très longue date de la section Inserm du SNTRS-CGT sur mon lieu de travail au CHU Bichat (Paris 18^{ème}). Elle connaissait mon investissement dans une association au Mali et elle m'a proposé, en 2011, de faire partie de la liste du syndicat au Conseil d'Administration du Comité d'Action et d'Entraide Sociale de l'Inserm (CAES).

Sur l'impulsion du SNTRS-CGT, le CAES est devenu un acteur majeur de la politique social au bénéfice de l'ensemble des salarié·es de l'Inserm (titulaires et précaires). J'y suis depuis 3 mandats membre du bureau de l'association, responsable des aides financières, des voyages et de la trésorerie. Le travail au sein du CAES de l'Inserm a été l'occasion d'apprendre à travailler au contact d'autres syndicats, à gérer les débats dans des assemblées générales et porter la voix de notre syndicat.

Très vite, je me suis engagée pour représenter le syndicat dans différentes instances de l'Inserm comme le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail ou les Commissions Scientifiques Spécialisées en charge de l'évaluation scientifique.

Au congrès du SNTRS-CGT en 2018, j'ai été élue à la Commission Exécutive nationale du syndicat et à son Bureau national. Cela me permet d'avoir une

vue d'ensemble des problématiques de nos EPST et de coordonner nos actions. Lors du dernier congrès de la FERC, le SNTRS-CGT a proposé ma candidature au Bureau Fédéral de la FERC en remplacement de Jean Kister. Actuellement mon travail est partagé entre mon mandat électif au CAES et une décharge syndicale.

Comment je vois le travail d'un·e militant·e CGT ?

Depuis de nombreuses années, nos droits de salarié·es, nos conditions de travail ne cessent d'être attaqués et de se dégrader, sans parler de nos salaires et de nos retraites.

Dans les organismes de recherche, les attaques contre nos missions et notre statut se généralisent. La précarité devient le seul horizon pour nos jeunes collègues. J'ai un rôle d'information et de sensibilisation auprès de nos collègues pour les alerter sur les coups portés contre les travailleur·ses de la recherche scientifique, des services publics, et plus largement contre tous les travailleur·ses en France ou à l'étranger.

Le travail militant consiste à être présente de manière physique sur le terrain, dans les laboratoires, les services et d'être attentive et à l'écoute des doléances de nos collègues pour porter des revendications légitimes porteuses d'égalité et de nouveaux droits.

En intégrant le bureau fédéral de la FERC, je porterai les avis du SNTRS-CGT sur les problématiques plus larges rencontrées par nos EPST. J'espère pouvoir apporter ma connaissance du milieu de la recherche. Mais le plus important encore est d'être en mesure de pouvoir travailler collectivement pour mobiliser nos collègues.



PREMIERS CONTACTS DE LA FERC - CGT EN PALESTINE

Comprendre la question palestinienne, savoir en profondeur les origines historiques de ce qui se passe aujourd'hui n'est pas facile.



Dans le conflit israélo-palestinien, là comme ailleurs, l'histoire est écrite par les vainqueurs c'est-à-dire Israël.

D'où la nécessité de tracer clairement la ligne de continuité historique et idéologique qui relie entre eux une longue série d'évènements : les premières vagues de l'immigration sioniste en Palestine, la constitution de l'État d'Israël, son expansion territoriale progressive, la dispersion violente du peuple palestinien, la négation de son identité collective, la première et la seconde Intifada, le mouvement national palestinien et ses différentes organisations de résistance, et le rôle des grandes puissances et du monde arabe.

Depuis 1948, la Palestine subit la colonisation et l'apartheid : le territoire palestinien se réduit comme peau de chagrin. Les droits des Palestiniens, en « Palestine 48 » dans l'État d'Israël, à Jérusalem, en Cisjordanie et à Gaza sont niés. Depuis les accords d'Oslo, le nombre de colons israéliens en Cisjordanie est passé de 100 000 à 600 000. Les Israéliens s'opposant à la politique sioniste de leur État sont stigmatisés voire menacés.

L'un des piliers permettant au peuple palestinien de pouvoir résister est l'éducation. Mais comment un-e enfant peut-il-elle s'émanciper quand il-elle lui faut passer par des check points pour aller à

l'école, subir des fouilles, des arrestations, trembler pour l'ensemble de sa famille, se retrouver dans des classes surchargées ? Comment un-e étudiant-e peut-il-elle être dans les meilleures conditions quand le simple fait d'aller à l'université chaque jour ressemble à un parcours du combattant ? Comment les enseignant-es et chercheur-ses palestiniens peuvent-ils-elles assurer leurs missions dans un pays occupé ?

Israël est le seul pays au monde à poursuivre, chaque année, entre 500 et 700 enfants devant les tribunaux militaires sans aucun respect des droits fondamentaux à un procès équitable.

Depuis début 2018, plus de 651 enfants palestiniens âgés de moins de 18 ans de la Cisjordanie occupée ont été arrêtés (selon les statistiques de juillet 2018 d'ADDAMEER (organisation palestinienne de soutien aux prisonniers et aux droits de l'Homme).

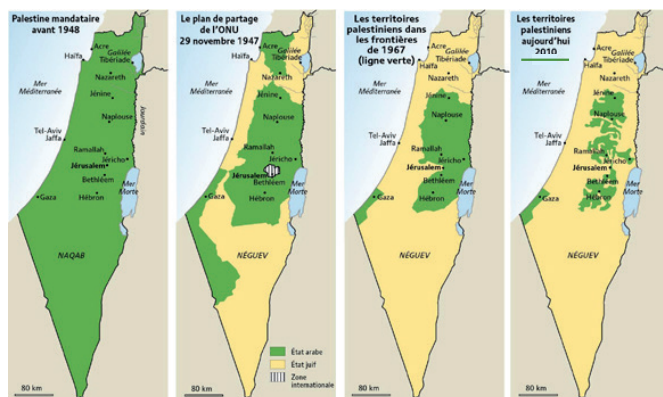
Ils-elles sont détenu-es dans les prisons israéliennes, dans des conditions intolérables et en totale violation de la Convention internationale des droits de l'enfant.

Depuis 2000, plus de 12 000 enfants palestiniens ont été arrêtés.

QUELQUES DATES

- 1516-1918 : Territoire de l'Empire Ottoman
- 1917 : Déclaration Balfour
- 1918 / 1947 : Territoire sous mandat britannique
- 1947 : Plan de partage de la Palestine approuvé par l'ONU (Résolution 181)
- 1948 : Guerre de 1948 et création de l'État d'Israël
- 1967 : Naksa / Guerre des Six Jours (Occupation israélienne)
- 1973 : « Guerre du Kippour »
- 1987-1993 : Première Intifada
- 2000-2005 : Seconde Intifada
- Depuis 2006 : Blocus de la bande de Gaza
- Depuis 1993 : Accords d'Oslo

LA PALESTINE : UN TERRITOIRE QUI DISPARAIT...



UNIVERSITÉS ISRAËLIENNES : COLLABORATION AVEC L'ÉTAT

Les universités d'Israël, comme toutes les institutions israéliennes, font partie du projet sioniste. Un exemple : un laboratoire de l'université de Tel Aviv a théorisé la doctrine Dahiya consistant à détruire les infrastructures civiles (hôpitaux, écoles, cimenteries, assainissement de l'eau...) pour retourner la population contre la résistance. Cette théorie a été appliquée à Beyrouth puis à Gaza par Tsahal. La punition collective, injuste et illégale, théorisée par l'université est appliquée par l'armée.

Des universités israéliennes existent parfois en territoires occupés ; c'est illégal au regard même de l'ONU.

Travailler avec des instances universitaires n'est jamais neutre !

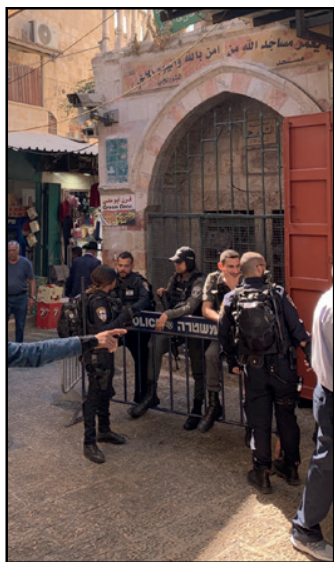
La mobilisation de la CGT INRA (Institut National de la Recherche Agronomique) avec BDS a permis d'empêcher le développement de collaborations visant à implanter des vignes en territoire occupé.

La FERC CGT soutient la campagne BDS universitaire, contre la colonisation, contre les partenariats institutionnels avec des universités israéliennes.

L'ÉDUCATION ISRAËLIENNE : UN PROJET COLONISATEUR

Le système éducatif israélien est divisé en deux : des écoles juives et des écoles arabes.

La langue officielle étant l'hébreu, les Palestinien·nes sont obligés de l'apprendre. Depuis 2018, la Loi fondamentale précise (article 4) que « la langue nationale est l'hébreu ». Les programmes scolaires sont mis au service de la politique coloniale. Par exemple : la nakba n'est pas enseignée. Selon l'historiographie officielle, la Palestine n'aurait jamais existé et les Palestinien·nes seraient partis d'eux-mêmes. Le formatage de la jeunesse est organisé par l'école : les jeunes parrainent les militaires de Tsahal en leur écrivant des lettres de soutien.



Credit photo: Ziad MEDOUNI

LA BANDE DE GAZA

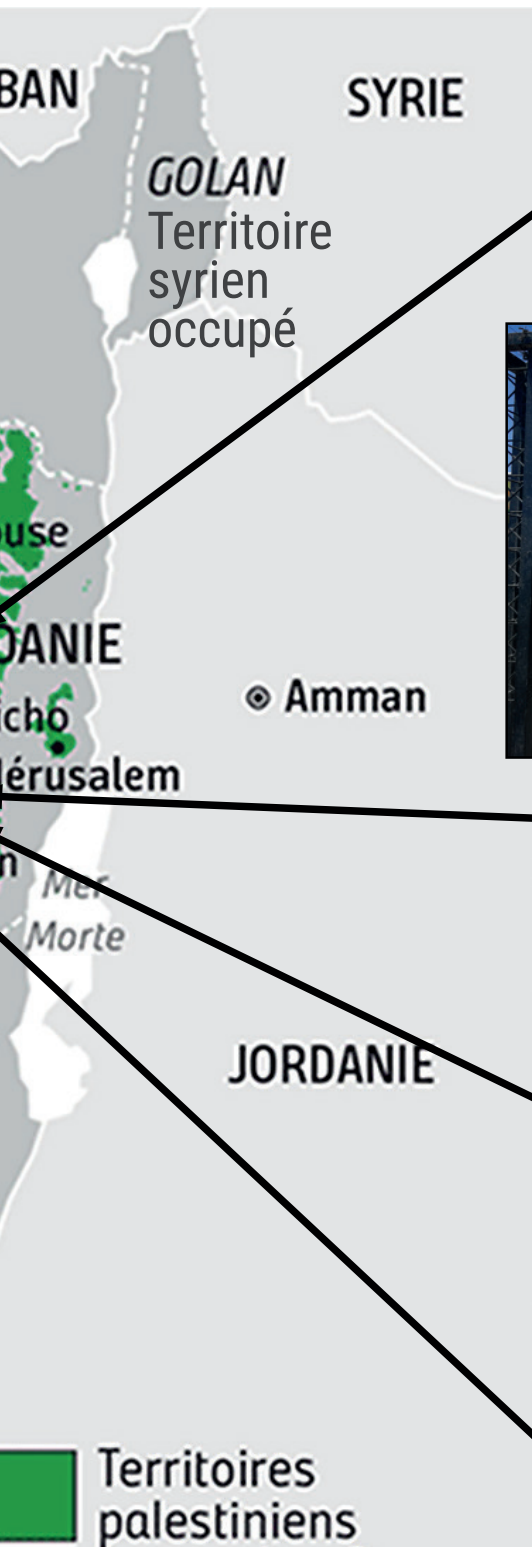
A Gaza, les enfants sont particulièrement exposés aux violences israéliennes : 1/3 des écoles détruites en 2014, emprisonnements et assassinats dans leurs familles ou subis directement...

Les lieux d'instruction (Écoles, collèges, lycées, antennes universitaires) sont une cible première au même titre que les hôpitaux, les services publics....

Pourtant, dans le contexte catastrophique du blocus qui entraîne le manque de livres, de fournitures scolaires, sans compter les besoins élémentaires pour survivre, les Gazaouis poursuivent avec leurs enseignants, coûte que coûte, leurs projets avec l'espoir d'un avenir plus sûr.

AUJOURD'HUI





UNIVERSITÉS PALESTINIENNES EN TERRITOIRE OCCUPÉ

L'armée israélienne peut investir les campus ou les bloquer. L'université de Birzeit a été fermée 15 fois depuis sa création, et fermée pendant 5 ans pendant la seconde Intifada (2000-2005). Tsahal emprisonne fréquemment des étudiant·es, militant·es politiques ou syndicaux. Au quotidien, l'insécurité des transports (bouclage, check points, détours, routes réservées aux colons, etc.) rend difficile l'accès aux établissements pour les étudiant·es.



La restriction de liberté de circulation pour les enseignant·es-chercheur·es les empêche de se déplacer à l'étranger et de faire venir des collègues. Certains sujets de recherche sont en pratique impossible à étudier, faute d'accès aux données ou au matériel. Néanmoins, les universités bénéficient d'une activité associative, syndicale et démocratique très vivante.

ÉDUCATION À JÉRUSALEM

La situation de Jérusalem est particulière puisqu'elle est administrée directement par l'occupant.

Il existe deux systèmes séparés et inégaux. Le gouvernement alloue 3 fois plus de budget pour une école israélienne que pour une école palestinienne. Les écoles arabes ont des classes surchargées, des bâtiments vétustes, moins de personnel.

L'État d'Israël fait pression pour que les écoles palestiniennes enseignent le programme israélien.

ÉDUCATION DANS LES CAMPS DE RÉFUGIÉ·ES

Les camps sont administrés par l'ONU au travers de l'UNRWA.

Les financements de l'ONU se réduisent.

Les aides dont pouvaient bénéficier les réfugié·es sont remises en cause. Dans les camps, les classes surchargées en manque de moyens pédagogiques sont la norme.

Ce désinvestissement de l'ONU a des conséquences sur le système éducatif : Moins d'heures d'enseignement pour les réfugié·es que pour les autres palestinien·nes...

CISJORDANIE :

Des écoles détruites, des checkpoints et une menace permanente... Le conflit israélo-palestinien ne s'arrête pas à la porte des écoles. A Hébron par exemple, environ 4 200 enfants subissent contrôles, intimidations et harcèlement quand ils se rendent à l'école.

Les arrestations des mineur·es sont fréquentes aux abords et à l'intérieur des écoles. En 2019, 21 enfants originaires d'Hébron sont détenus dans des prisons israéliennes.

Le plus jeune interpellé a six ans.





B.D.S. : BOYCOTT - DÉINVESTISSEMENT - SANCTIONS

Un outil efficace contre l'impunité d'Israël, une arme pacifique, citoyenne et syndicale

S'inspirant du boycott de l'Afrique du Sud qui contribua à la chute de l'apartheid, une coalition de 172 organisations palestiniennes a lancé en 2005 un appel au boycott d'Israël jusqu'à ce que cet État, construit sur le nettoyage ethnique du peuple palestinien, reconnaisse le droit inaliénable de celui-ci à l'autodétermination et respecte le droit international : fin de l'occupation et de la colonisation de toutes les terres palestiniennes, démantèlement des colonies et du mur d'annexion (jugé illégal en 2004 par la Cour Internationale de Justice), levée du blocus illégal de Gaza, égalité des droits pour les « Palestiniens de 48 » dits aussi « de l'intérieur », citoyens israéliens de seconde zone, application de la résolution 194 de l'ONU sur le droit au Retour des 6 à 8 millions de réfugiés dans leur foyer d'origine, libération des milliers de prisonniers politiques.

Le boycott d'Israël est non seulement légitime mais tout à fait légal, quoiqu'en disent les partisans de « l'État-nation du peuple juif » dont le caractère raciste est désormais inscrit dans la Constitution israélienne. Les pressions, le chantage à l'antisémitisme, la criminalisation des appels

ISRAËL PREND EN OTAGE LE DROIT À L'ÉDUCATION DES PALESTINIEN-NES

Comme tous les droits fondamentaux des Palestiniens, celui à l'éducation est bafoué par l'État colonial. Dstructions d'écoles avec interdiction d'en reconstruire, barrages lourdement militarisés (obligeant les enfants à franchir le mur d'annexion construit illégalement), violences des colons et raids de la police dans les écoles, attaques fréquentes de l'armée contre les personnels et étudiant-es des universités, invasions et fermetures des campus universitaires, arrestations continues d'étudiant-es... Malgré les entraves et les violences quotidiennes de l'occupant israélien, l'éducation reste pour les Palestiniens une priorité absolue. L'éducation, en particulier l'éducation populaire, est une composante essentielle de la Résistance palestinienne à la domination coloniale, un lieu d'émancipation contre la volonté sioniste de nier l'histoire, la culture, l'identité palestiniennes. Les Palestiniens demandent notre soutien concret à leur appel au boycott de toutes les institutions scolaires et universitaires israéliennes et à la protection, par exemple, des écoles palestiniennes situées près du mur d'annexion. C'est notre devoir de syndicalistes internationalistes de nous y engager.



au boycott..., loin de ralentir ce mouvement mondial pour la justice, l'a popularisé, développé, structuré pour des victoires de plus en plus nombreuses dans les domaines économique, universitaire, culturel, sportif.



Crédit photo Zviad MEDOUNKH

LEXIQUE

- **INTIFADA** / « Soulèvement » de la population palestinienne contre Israël appelée aussi « Révolte des pierres contre des fusils ».
- **KNESSET** / Parlement israélien
- **NAKBA** / « Catastrophe » en arabe, nettoyage ethnique de la Palestine en 1947/1948.
- **PALESTINE 1948** / C'est le nom que les Palestiniens donnent au territoire qu'on appelle Israël.
- **SIONISME** / Mouvement politique et religieux du 19^{ème} siècle visant l'instauration d'un foyer national juif en « terre d'Israël ». Décrit comme émancipateur par les uns et comme nationaliste par les autres, le sionisme a suscité des oppositions désignées sous le vocable d'antisémitisme.
- **TSAHAL** / Armée israélienne
- **UNRWA** / United Nations Relief and Works Agency (for Palestine Refugees in the Near East)



Bulletin de contact et de syndicalisation

Je souhaite: Prendre contact Me syndiquer

Nom (Mme/M.) Prénom :

Tel : Mel :

Adresse :

Code postal : Commune :

Secteur d'exercice :

Lieu d'exercice :

Retour à FERC CGT 263 rue de Paris - Case 544 - 93515 Montreuil Cedex

COLLECTIFS FÉDÉRAUX 13^{ème} CONGRÈS

Suite à notre 13^{ème} congrès fédéral du mois d'octobre, la commission exécutive fédérale a proposé une liste de collectifs fédéraux. Ceux-ci sont ouverts aux militant·es de la FERC et de ses organisations. Pour participer au travail des collectifs, il faut être membre de la commission exécutive fédérale ou être mandaté par son syndicat/union de syndicats.

A vos inscriptions !

Collectif	Animateur·trice
QVS et organisation	Olivier Champoussin
Formation syndicale	Christine Bariaud /Olivier Champoussin
Elections professionnelle - représentativité	Christel Poher
Communication	Supprimé
Associatif	Patricia Docaigue
Culture	<i>A voir</i>
DLAJ - Droit, libertés et actions juridiques	Christine Fourage
Enseignement Supérieur Recherche	Magali Fasseu/Vincent Martin
Femmes mixité	Pauline Schnegg
Formation professionnelle	Matthieu Brabant/Patricia Docaigue
International et solidarité	Philippe Legrand/Matthias Perez
Laïcité	Alain Barbier
Lutte contre les discriminations	Frédéric Moreau
Numérique	Nicolas Ribo
Protection sociale	Alain Barbier
Questions éducatives	Matthieu Brabant
Sport	Matthias Perez
Travail santé	Françoise Lignier

LA CGT-INRA SURFE À CARCANS-MAUBUISSON

Le congrès de la CGT-INRA s'est tenu du 8 au 11 octobre 2019 au VTF de Carcans-Maubuisson.

Nous étions 72 congressistes. Après avoir débattu longuement du rapport d'activité et en particulier le lien avec les Gilets Jaunes, nous avons rediscuté notre document d'orientation et notre plate-forme revendicative.

Ce congrès s'est tenu dans un contexte très particulier pour deux raisons. Tout d'abord, nous étions à quelques mois de la disparition de 2 EPST (l'INRA et l'IRSTEA) fondu au sein d'un institut unique : l'INRAE. Par ailleurs, nous nous sommes réunis 2 mois après le vote de la loi Transformation de la Fonction publique qui allait de fait nous impacter violemment.

Pour toutes ces raisons, ce congrès était l'occasion de réaffirmer nos revendications en matière de recherche agronomique publique, à savoir :

- une recherche agronomique indépendante des lobbies et groupes de pression,
- un financement sur crédits récurrents et l'abrogation du PIA (Programme Investissement Avenir), de l'ANR (Agence Nationale de la Recherche) et du CIR (Crédit Impôt Recherche),
- des créations de postes statutaires pour assurer la pérennité des missions confiées à l'institut et résorber le fort niveau de précarité,
- des déroulements de carrière attractifs et valorisants pour les personnels ainsi qu'une réelle revalorisation du point d'indice.

Concernant tout particulièrement la fusion évoquée plus haut, nous ne pouvons que constater qu'elle se fait dans l'urgence et dans les conditions du « dialogue social » si cher à notre gouvernement.

Cela conduit inévitablement à une fusion au rabais, méprisant les personnels et à des années-lumières des



ambitions affichées par les 2 PDG en matière de recherche.

Cette fusion a également une conséquence pour nos camarades du SNTRS-CGT de l'IRSTEA qui viendront renforcer les rangs de la CGT-INRA. De fait, la CGT-INRA va être amenée à modifier ses statuts très prochainement pour tenir compte du nouveau nom de l'institut.

Des camarades extérieurs à la CGT-INRA ont également eu l'occasion d'intervenir au cours de nos travaux, à savoir :

- Marie Buisson, secrétaire générale de notre fédération,
- Cendrine Berger pour la FERC Sup,
- Thierry Lamant pour l'ONF-CGT,
- Jean Kister pour le SNTRS-CGT,
- Pablo Granda pour la CGT-Agri,
- Françoise Prushomme et Sylvia Dayau de Sud Recherche EPST branche INRA et Françoise Vernier et François Trinquet de FO ESR IRSTEA.

Nous avons également tenu 3 tables rondes sur des sujets bien particuliers
1/ les commissions de réforme,
2/ les astreintes et sujétions,

3/ les revendications propres au corps des Assistant-es Ingénieur-es.

Ce congrès fut enfin l'occasion de renouveler une partie de la direction du syndicat. En particulier, ce sont à présent Pascale Maillard et Hendrik Davy qui ont été élus co-secrétaires généraux et porte-paroles de la CGT-INRA.

Malgré l'actualité profondément préoccupante, le congrès est resté cet espace de convivialité si cher à chacune de nous. Un temps de respiration permettant de mieux nous connaître tout en donnant à chacun-es un nouveau souffle pour partir en lutte.

Les moments de convivialité n'ont pas manqué et ont même été l'occasion de l'expression de talents cachés de certains camarades dans les domaines du chant et de la danse !

Encore un grand merci à toute l'équipe organisatrice qui a su brillamment mener ces quelques jours ainsi qu'au personnel du VTF qui a toujours été à l'écoute des congressistes.

RÉSULTATS DES ÉLECTIONS AU CNU : LA CGT CONTINUE À PROGRESSER

Le renouvellement des élu-es aux sections scientifiques du Conseil National des Universités (CNU) a eu lieu cet automne 2019.

Rappelons que cette instance est composée à 2/3 d'élu.es et s'occupe de différents aspects de la carrière des enseignant-es-chercheur-ses (EC) : qualification pour pouvoir candidater à un poste d'EC, congés pour recherche, promotions... et le « suivi de carrière », évaluation individuelle introduite par Pécresse en 2009 et maintenue sous un autre nom par Fioraso en 2014. Grâce à l'opposition de la majorité des universitaires et de la plupart des organisations syndicales (CGT en tête), le « suivi de carrière » n'est appliqué à ce jour que dans la moitié des sections.

Les enseignant-es-chercheur-ses (EC) votaient par sections (discipline scientifique) et par rang (A : professeur-es et B : maître-ses de conférence). La participation reste assez basse, variant entre 28 % et 55 % selon les sections considérées. Les conditions de votes, souvent mal organisées dans les établissements, n'ont pas favorisé la participation à ces élections. La CGT FERC Sup sort renforcée de ces élections. 9 listes CGT ou soutenues par la CGT ont été déposées, soit une de plus qu'en 2015.

2 listes intersyndicales CGT - FSU ont été créées dans deux nouvelles sections (en économie et en langues anciennes). Toutes les listes ont obtenu des sièges. Presque toutes les listes ont progressé en voix et en pourcentage, confortant ou améliorant le nombre de sièges soutenus par la CGT.

Ainsi, en études romanes, elle obtient 30 % des voix et devient la 2^{ème} organisation de la section. En philosophie, elle obtient 25 % des voix en rang B et passe en tête. En arts, présente pour la 1^{ère} fois, la CGT recueille 16 % des voix. En mathématiques pures, la CGT conserve 23 % des voix en rang B et 13 % en rang A. En informatique

et en mécanique, elle progresse avec environ 10 % des voix.

En économie, la liste intersyndicale arrive en tête avec 36 % des voix et 6 sièges (sur 16), dont une élue titulaire CGT. En langues anciennes, la liste intersyndicale arrive en seconde position avec 24 % des voix et 2 sièges (sur 8) dont 1 CGT.

Elle passe ainsi de 16 sièges dans 8 sections en 2015 à 22 élues et élus dans 9 sections en 2019.

Les élu-es CGT ont mandat pour :

- s'opposer à l'évaluation individualisée des personnels dans le cadre du « suivi de carrière »,
- défendre le CNU et ses prérogatives, en tant qu'instance nationale d'évaluation par les pair.es,
- défendre la diversité des profils et l'égalité des carrières,
- en particulier donner priorité au rattrapage des carrières des femmes,
- défendre « du temps pour toutes et tous »,
- garantir les libertés des enseignant-es-chercheur-ses (EC) et leur statut de fonctionnaire d'État.

Ces résultats permettront aux positions de la CGT d'être davantage entendues dans la communauté universitaire.

Toutefois, le cadre général reste très préoccupant pour l'avenir de la fonction publique et des fonctionnaires : la loi « fonction publique » du 6 août 2019 vide notamment les Commissions administratives paritaires (CAP) de leur prérogatives (voir article du Lien). Dans ce cadre, le CT-U (comité technique des personnels universitaires) disparaît, devenant une « formation spécialisée » dépendant du CT ministériel. Il y a fort à parier que les prérogatives du CNU, instance nationale régulièrement visée par les directions des établissements autonomes, seront aussi attaquées à brève échéance.

La FERC CGT défend ces instances nationales représentatives du personnel et continue à rejeter la loi « fonction publique ».

Gageons que la mobilisation à compter du 5 décembre contre le projet de système universel de retraites par points permettra également de changer la politique du gouvernement concernant la Fonction publique.

Ci-dessous : « Manifestation en 2013 contre la loi LRU-Fioraso. La CGT poursuit le combat de 2009 (LRU Pécresse). »



SYNDICALISME ET MOBILISATIONS CITOYENNES : COMMENT DÉCLOISONNER LES LUTTES ?

L'université syndicale internationale du Global Labour Institute (GLI) Paris s'est tenue début octobre 2019.

18

Le Lien N° 201 - Décembre 2019

Plusieurs camarades de la FERC-CGT ont participé et animé des ateliers. Le thème choisi cette année ne pouvait que nous parler : décroisonner les luttes, c'est ce que cherche à faire la FERC-CGT.

Ces trois journées de travail avec des syndicalistes français (CGT, Solidaires et FSU) et du monde entier (Europe, États-Unis, Canada, Sénégal, Russie, Congo...) ont été très riches. Ainsi, l'Université a été l'occasion de partager des expériences d'alliances ayant permis de renforcer les revendications féministes dans les organisations syndicales grâce au récit de syndicalistes béninoise et burkinabé racontant la lutte contre le harcèlement sexuel dans les hôtels ACCOR ou encore celui de syndicalistes suisses ayant organisé la grève des femmes.

Les participant-es ont également planché sur la lutte contre la montée de l'extrême droite sur les lieux de travail. L'urgence d'articuler lutte contre le réchauffement climatique et lutte pour plus de justice sociale a débouché sur le lancement d'un réseau TUED -Trade Unions for Energy and Democracy- entre syndicalistes francophones sur le modèle du TUED américain.

Travailleur-ses migrants au Québec, moniteur-trices d'escalade et de canyoning (nos camarades du SNA-

PEC qui veulent intégrer la FERC-CGT) et livreur-ses à vélo en France, tous et toutes ont en commun de travailler dans des secteurs éloignés des organisations syndicales. En croisant les récits d'expériences des intervenant-es, les participant-es du GLI ont identifié les leviers d'action et tactiques diverses pour s'organiser collectivement.

Les participant-es de l'Université 2019 ont pu imaginer les alliances possibles entre syndicats et autres mouvements citoyens grâce aux récits d'intervenant-es venus de France, de République Démocratique du Congo, de Russie et du Sénégal. Les victoires des mouvements La Lucha en RDC et Y'en a marre au Sénégal ont inspiré les participant-es et donné matière à réfléchir sur les moyens d'actions à mettre en œuvre.

LA FERC-CGT se retrouve dans ces initiatives, cohérentes avec le manifeste du GLI dont voici deux extraits. L'agenda néolibéral constitue un défi fondamental pour les valeurs sur lesquelles repose le mouvement syndical : démocratie, bien commun, coopération et équité. Une organisation industrielle internationale forte est nécessaire, mais insuffisante en soi.

Le mouvement syndical international doit établir ou réaffirmer un agenda politique. Une grande partie du mouvement syndical international a tellement intériorisé l'idéologie néolibérale dominante qu'il n'y a que peu ou pas de discussion sur la politique : par exemple, comment établir un contrôle démocratique sur les marchés financiers ou comment gérer les banques comme des services publics.



7 8 9 OCT/2019

UNIVERSITE SYNDICALE INTERNATIONALE



Le changement climatique, qui représente une menace existentielle pour la vie sur terre, reste en marge de l'agenda syndical. [...]

Il est clair que les structures et les politiques actuelles du mouvement ouvrier, en particulier au niveau international, ne sont pas adéquates pour relever les défis d'une économie mondialisée, vandalisée sur le plan environnemental, privatisée, financiarisée, et dont ses travailleur-ses sont informalisés et précairement employés.

Nous avons besoin d'organisations et réseaux internationaux qui s'engagent avec les membres des syndicats sur le lieu de travail et dans leurs communautés et qui sont directement pertinents pour eux.



D'autres infos : <https://www.projet-react.org/fr/universitesyndicale2019/>

#CHILE DESPERTÓ / LE CHILI S'EST RÉVEILLÉ

Depuis des nombreuses années le Chili est vanté, en Amérique Latine et dans le monde, comme un modèle de développement économique à imiter.



Depuis plusieurs semaines, les médias découvrent avec stupeur que ce « paradis » est un enfer pour l'énorme majorité du peuple. C'est une augmentation de 30 pesos du prix du ticket de métro qui a catalysé une immense colère dirigée contre un modèle économique mis en place depuis la dictature de Pinochet, grâce aux tristement célèbres Chicago boys, et poursuivi par tous les gouvernements depuis trois décennies. Ce modèle génère des inégalités aggravées par des politiques d'austérité et de suppression de services publics entièrement privatisés.

Les Chiliens ne manifestent pas seulement contre la vie chère mais contre un système qui n'a eu de cesse d'accroître les inégalités à tous les niveaux de la société, entraînant l'exclusion d'une grande partie de la population : « ce n'est pas 30 pesos, c'est 30 ans ».

Le 12 novembre les organisations syndicales chiliennes ont appelé à la grève générale. La plateforme « Unité sociale » qui regroupe plus de 80 organisations et associations dont la centrale unitaire de travailleurs (CUT), ont construit une mobilisation massive sur des revendications claires :

- Augmentation du salaire minimum et des retraites, contrôle des prix des

produits de première nécessité (eau, gaz, électricité, téléphone, internet, câble), dont le coût ne doit pas dépasser 15 % du salaire minimum.

- Gratuité des transports pour les personnes âgées et les étudiant-es, nationalisation des autoroutes.

- Réduction de la journée de travail sans flexibilisation et précarisation pour les travailleur-euses.

- Plein droit d'accès à la santé, à l'éducation et au logement et financements publics qui rendent cet accès gratuit.

- Augmentation du budget de l'État pour répondre aux besoins de la population.

- Démilitarisation du territoire national, investigations et condamnation des atteintes aux droits de l'homme.

- Reconnaissance de la liberté syndicale et du droit de grève.

L'Université de Santiago de Chili, au cours de l'assemblée trisemestrielle (personnel enseignant et administratif, étudiant-es), s'inscrit dans le mouvement populaire et affirme la nécessité de mettre fin aux inégalités sociales, politiques et économiques au Chili. L'assemblée a demandé la fin



des cours tant que les militaires seront dans la rue, la réappropriation pleine et entière par la communauté de l'espace universitaire et la création d'un réseau pour signaler les disparitions et violations des droits de l'homme qui frappent notamment les étudiant-es.

Au bout d'un mois de manifestations massives, le bilan est accablant pour le gouvernement : plus de 22 personnes mortes, 2000 blessés dont la moitié par arme à feu, 4600 arrestations. Le mouvement populaire est soutenu par 75 % de la population. Le président (multimilliardaire) Sebastián Piñera est obligé de reculer et a annoncé le 9 novembre qu'il préparait un projet de modification de la Constitution (inchangée depuis Pinochet) et de la fiscalité. Les organisations syndicales ont jugé les propositions du gouvernement « honteuses » et ont déposé, mardi 11 novembre, un ultimatum de 5 jours attendant « des changements profonds, constitutionnels et démocratiques que tout le pays exige aujourd'hui dans la rue ».

Au Chili, comme en France, les révoltés dénoncent les inégalités sociales, l'appauvrissement d'une large partie de la population, l'absence ou la dégradation des services publics et la répression des mouvements sociaux. La déflagration sociale au Chili repose de façon explosive les mêmes questions soulevées en France : le niveau de vie, l'accès aux services publics et la défense des droits démocratiques.

RETRAITÉ·ES, CONTINUITÉ DE LA VIE SYNDICALE

CONFÉRENCE NATIONALE DE L'UFR - SEPTEMBRE 2019 À MONTREUIL

Séance du mardi 24 septembre annulée afin de pouvoir participer à la manifestation parisienne



MERCREDI 25 SEPTEMBRE

Ouverture de la conférence nationale de l'UFR animée par Philippe Bouyries
Discours d'ouverture et d'activité (Alain Barbier)
Discussion générale

Rapport de la commission des mandats

Rapport d'activité adopté à l'unanimité

Document d'orientation
Rapport et discussion des amendements
Discussion des amendements

Vote du document d'orientation : adopté par 9 pour, 2 contre et 1 abstention.

Rapport de la commission des candidatures

Discussion sur les candidatures à la CE et la structure de la future direction de l'UFR (SG, secrétariat et bureau)

Élections de la nouvelle CE de l'UFR (24 membres)

Soirée fraternelle animée par Michèle Douville

JEUDI 26 SEPTEMBRE

Réunion de la CE pour l'élection du bureau, et éventuellement du/de la secrétaire général·e, du secrétariat, désignation des candidat·es à la CE fédérale et des 2 délégué·es de l'UFR au congrès fédéral

Discussion candidatures à la CE de la FERC

Présentation du bureau, du secrétaire général et du secrétariat

Examen des divers textes d'actualité soumis à la conférence

Allocution de clôture et hommage et remerciements pour leur contribution active à la vie de l'UFR à 3 de nos camarades qui ont souhaité ne pas se représenter à la CE afin de partir pour de nouvelles aventures : Michèle Douville (AFPA), Catherine Lefebvre (Culture) et Jean-Marie Léger (MJC).

DOCUMENT D'ORIENTATION AMENDÉ

La crise mondiale du capitalisme qui persiste et s'aggrave, conduit toujours plus à

- déclencher les guerres commerciales et les guerres elles-mêmes, pour mettre la main sur les ressources naturelles,

- maintenir dans la famine 800 millions et faire souffrir de carences alimentaires graves un milliard d'êtres humains supplémentaires,

- produire dans le seul but du profit avec un saccage sans précédent de l'environnement,

- privatiser tout ce qui peut l'être, liquider les services publics, les hôpitaux publics, les transports publics,

- détruire toutes les garanties collectives, qui sont, en France : le Code du travail, les conventions collectives, le statut de fonctionnaire, les CDI, la Sécurité sociale, les régimes de retraite à prestations définies, l'égalité d'accès aux services publics,

- y substituer une logique contractuelle individuelle : auto-entrepreneuriat, « ubérisation »,

- étatiser la Sécurité sociale réduite à une couverture minimum financée par l'impôt, tout ouvrir aux assurances privées et aux fonds de pension.

Partout, les travailleur·ses, les jeunes, les retraité·es résistent

La volonté de résister a crû depuis novembre 2018 avec le mouvement des Gilets jaunes composé pour moitié de retraité·es. Cette volonté se manifeste aussi dans les cortèges syndicaux, lors des manifestations, sur les ronds points. Cette volonté persiste malgré la terrible répression policière et judiciaire qui s'abat sur les manifestant·es Gilets jaunes et syndicalistes, citoyen·nes, malgré la loi « anti-casseurs », malgré les blessé·es, les mutilé·es à vie, les condamné·es à des peines de prison et à de lourdes amendes, les sanctions frappant les enseignant·es qui critiquent la réforme « Blanquer ».

Les élections européennes ont vu le rejet des partis qui ont gouverné depuis plus de 60 ans. La crise politique est profonde. Dans ce cadre, Macron veut poursuivre ses contre réformes.

Nous, retraité·es, ne voulons pas être la dernière génération à bénéficier encore des acquis de 36 et de 45, la Sécurité sociale, les droits à la santé et à la retraite solidaires.

Pensions, pouvoir d'achat, fiscalité

La désindexation des pensions sur les prix et l'augmentation de la CSG, la sur-taxation des carburants ont été le déclencheur du mouvement populaire des Gilets jaunes. Le gouvernement Macron a dû reculer en partie sur la CSG. La prime exceptionnelle - en moyenne 401 € - a été versée fin 2018 à près de 5 millions de salarié·es du privé (1/4 des effectifs).

Ce n'est pas l'augmentation générale des salaires ni du point d'indice mais la preuve a été faite : on peut faire reculer Macron.

La CSG (depuis 1991) n'a cessé d'augmenter (multipliée par 8 depuis sa création à 1,1%) jusqu'à son dernier bond de +25% en 2018 qui a poussé, en particulier, les retraité·es à s'insurger, même si un bon nombre d'entre elles-eux devraient être remboursés.

La CRDS financiarise la « dette » de la Sécu en empruntant aux banques et en leur versant des intérêts colossaux : plus de 50 milliards € depuis sa création.

Les exonérations de cotisations patronales se montent à environ 30 milliards € par an que l'État compense (en partie seulement) par nos impôts (TVA, IR, CSG, taxes). Depuis 1992, le total de cette baisse du salaire global se montait fin 2017 à plus de 543 milliards € (en euros constants 2017) au profit du patronat, pendant que la non compensation a volé 70 milliards d'euros à la Sécu.



Défendons la Sécurité sociale financée par les cotisations, pour l'arrêt des exonérations de cotisations patronales, la suppression de la CSG, de la CASA, du RDS, le retour à l'indexation des pensions sur les salaires.

Le système de retraites universel par points de Macron

Nos régimes de retraite -à prestations définies- ont leur financement assuré par la partie du salaire des actif·ves (différé ou socialisé) qui concrétise la solidarité entre générations. Les contre réformes successives ont reculé l'âge légal de départ, allongé la durée de cotisation. Mais l'édifice de 1945, fragilisé, est toujours debout.

Avec le système de retraites universel par points, Macron vise à détruire les 42 régimes actuels, supprimer les règles communes basées sur la durée de cotisation et y substituer un cumul de points personnel. Il n'y aurait ni âge légal sauf pour déclencher une décote, ni durée de cotisation, ni notion de taux plein. Ce serait la retraite à 67 ans ou plus et la baisse certaine des pensions. Les dispositifs de solidarité (compensant les périodes de chômage, maternité, maladie), comme les pensions de reversions seraient remis en question.

Les retraité·es actuels sont concernés par ce projet et en ont déjà une application avec la désindexation des pensions et la baisse des APL en 2019.

RETRAITÉ·ES, CONTINUITÉ DE LA VIE SYNDICALE

22

Le Lien N° 201 - Décembre 2019

Le projet de réforme des retraites que nous combattons entraînerait une baisse des pensions pour de nombreux salarié·es. La dégradation des pensions serait encore plus grave pour la plupart des catégories que la FERC syndique : enseignant·es et personnels de recherche qui ont de faibles régimes indemnitaires. L'extension de l'assiette de cotisations augmenterait peu leurs pensions dans le cadre du régime universel. C'est une raison pour réussir la mobilisation contre cette réforme.

Nous disons non au régime universel par points. Maintien des régimes existants, en particulier du Code des pensions des fonctionnaires, de la CNRACL, de l'IRCANTEC... retour à la retraite à 60 ans à taux plein.

Les retraité·es sont particulièrement touchés par la dégradation organisée du système de santé.

Les gouvernements successifs ont organisé la misère des hôpitaux publics, conduisant à un système de santé à deux vitesses.

Les fermetures d'hôpitaux de proximité, de service des urgences, la tarification à l'acte font reculer l'accès aux soins et rendent insupportables les conditions de travail des personnels. Les malades n'ont souvent pas les soins auxquels ils et elles ont droit, les tarifs des EHPAD sont prohibitifs et différents selon les départements. Nous voulons l'égalité des droits et des conditions. Là aussi, comme pour les maisons de retraite, les intérêts privés se précipitent pour faire du profit sur le dos des malades et des familles. Nous soutenons les personnels qui résistent et combattent la réforme « Buzyn ».

Nous condamnons l'évolution actuelle des mutuelles, en particulier de la MGEN et exigeons qu'elles reviennent aux principes de solidarité qui ont présidé à leur création.

Nous voulons une loi qui permette le maintien de l'autonomie de tous les retraité·es concernés. Cela implique que la loi prévoit les moyens nécessaires et leur juste répartition.

La prise en charge de la perte d'autonomie doit être l'affaire de la branche maladie de la Sécurité sociale et certainement pas d'un « nouveau risque » financé par l'impôt.

Comment conserver nos acquis, reconquérir ce qui a été perdu, porter un coup décisif au capital, au patronat et au gouvernement ?

Depuis 3 ans, à l'appel unitaire des 9 organisations de retraité·es (sauf la CFDT, évidemment, qui revendique la retraite par points), les retraité·es ont battu le pavé face aux gouvernements. Macron a dû reculer partiellement sur les retraité·es, grâce à la conjonction des mobilisations des retraité·es et de celles des Gilets jaunes qui partagent en partie les revendications de la CGT : augmentation du SMIC, des salaires et des pensions, suppression des taxes (sur carburants et fioul domestique, CSG), abolition des privilèges fiscaux (ISF, CICE), défense des services publics, droit au logement pour toutes et tous...

L'unité dans l'action sur ces revendications des salarié·es actif·ves, des retraité·es et de la jeunesse doit être notre objectif permanent.

Cela pose un certain nombre de problèmes à la CGT, aux modes d'action en particulier. Les actions lancées par la CGT posent problème quant à leur efficacité, ce qui exige un débat dans les syndicats et la Confédération.

Le gouvernement multiplie les « consultations », en particulier sur le projet de régime de retraite universel par points depuis avril 2018. Quel bilan en tirer ?

Depuis le début, il était clair qu'il s'agissait de tenter d'associer les OS à la mise en œuvre de ce projet.

Aucune revendication ne pouvait être obtenue dans ce cadre. Quand le gouvernement a conclu son « Grand débat », la CGT a refusé, à juste titre, de servir de caution au gouvernement en allant pas à la « conférence sociale » le 6 mai dernier. L'appel du 52^e congrès confédéral a déclaré :



« La CGT s'engage à combattre le projet gouvernemental Delevoye » de système universel de retraite à points et défend le maintien et l'amélioration des 42 régimes de retraites existants. »

L'UFR

Nous tenons notre place comme toute structure de la CGT, dans la FERC et l'UCR.

La question des complémentaires santé obligatoires, l'évolution des mutuelles (en particulier la MGEN), le suivi post professionnel donnent à la FERC une responsabilité particulière.

Nous continuerons à développer les liens avec les organisations de retraité·es des organisations fédérées de la FERC, comme cela a commencé avec la SNR d'Éducation.

Le Lien reçu par tous les adhérent·es, actifs et retraité·es, est un outil pour assurer la continuité syndicale.

Nous invitons nos adhérent·es à investir tous les lieux où sont les retraité·es : UL, UD, collectifs de retraité·es.

Adopté par 9 pour, 2 contre et 1 abstention.

CONFÉRENCE NATIONALE DE L'UFR

ELECTION DES INSTANCES DE L'UFR

Nouvelle CE

(24 membres)

André Allégret	SNTRS
Eliane André	FERCSUP
Alain Barbier	FERCSUP
Alice Bernet	SNTRS
Annick Bourrasseau	AFPA
Philippe Bouyries	SNTRS
Sylvette Chevallier	FERCSUP
Pierre Cristau	FERCSUP
Danièle Duverne	FERCSUP
Jean-Pierre Fitoussi	SNTRS
Mireille Guézennec	EDUC'
Mitra Kafai	FERCSUP
Michel Manauta	EDUC'
Jean Mennequier	FERCSUP
Jacky Milaguet	EDUC'
Danielle Muller	SNTRS
Albert Nallet	EDUC'
Denis Payer	AFPA
Roland Perrier	EDUC'
Patrick Serbit	EDUC'
Hervé Trullard	SNTRS
Daniel Vandecasteele	MJC
Luc Wajs	FERCSUP
Denise Weingaertner	EDUC'

Bureau

Alain Barbier
Alice Bernet
Annick Bourrasseau
Philippe Bouyries
Danièle Duverne
Mireille Guézennec
Jean Mennequier
Patrick Serbit
Denise Wiengaertner

Secrétariat

Alain Barbier
Alice Bernet
Philippe Bouyries
Jean Mennequier

Secrétaire général

Alain Barbier

Les trois instances ont été élues respectivement à l'unanimité.

Groupes de travail de l'UFR

Les groupes de travail sont ouverts à tout adhérent·e, membre ou non de la CE. Ils se réunissent la veille des CE, à 14H à Montreuil. Deux groupes existent à ce jour, communication et revendications. Lors de la conférence, les volontaires suivants se sont inscrits :

Communication

André Allégret
Alain Barbier
Alice Bernet
Luc Wajs

Revendications

Annick Bourrasseau
Philippe Bouyries
Sylvette Chevallier
Michèle Douville
Mitra Kafai
Michel Manauta
Jacky Milaguet
Ces deux derniers camarades se chargeront en particulier des questions du grand âge, dépendance et handicap.

CONGRÈS FÉDÉRAL

Election des deux délégués de l'UFR au congrès fédéral

Michèle Douville
Jacky Milaguet
Seront porteurs du mandat contenu dans le document d'orientation adopté par la conférence.

Désignation des candidats de l'UFR à la CEF

Alain Barbier
Annick Bourrasseau
Sylvette Chevallier
Danièle Duverne
Mitra Kafai

Désignation du candidat de l'UFR à la CFC

Michel Manauta

L'ensemble de ces désignations ont été validées à l'unanimité.



branchez-vous santé

Économiquement
vertueux, socialement
indispensable

Ensemble, relevons le défi

d'une culture prévention pour tous
et à chaque étape de la vie.

- 4 français sur 10 ne vont pas chez le dentiste. Pourtant, la santé bucco-dentaire est au cœur de la santé globale ⁽¹⁾
- 160 000 cancers évitables sur un total de 400 000 diagnostiqués chaque année ⁽²⁾
- 15,2 % des 3 millions de travailleurs non-salariés en risque d'épuisement professionnel ⁽³⁾

Sources :

(1) UFSBD,

(2) e-cancer 2017,

(3) Étude BPI France Observatoire Amarok



Plus d'information sur
www.ag2rlamondiale.fr/branchez-vous-sante
bgbranchezvousante@ag2rlamondiale.fr